

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Georges LAGNY, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, EDIBE, LEDOUX, LOPEZ, MAURICE, POTTIEZ et PROCUREUR, Mrs BRUYERE, DRAMEZ, LAGNY, PETIT et TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M BLOMME donne procuration à M TRIPIANA
M TONDEUR P. donne procuration à Mme PROCUREUR
M TONDEUR R. donne procuration à M BRUYERE

Absent :

Secrétaire : M Jean-Marc BRUYERE

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de votants	: 15
Date de convocation	: 09/04/2026

La séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus des conseils municipaux des 03 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

VOTE DES TAUX D'IMPOTS 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2025 et propose de les laisser tels quels soit :

Taxe foncière (bâti) :	33,37 %
Taxe foncière (non-bâti) :	56,23 %
Taxe d'habitation :	8,42 %

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire, présente le projet de budget Primitif communal 2026 au Conseil Municipal

• Section de Fonctionnement voté en équilibre :

➤ Dépenses : **922.703,13 €**

➤ Recettes : **922.703,13 €**

• Section d'Investissement voté en équilibre

➤ Dépenses : **1.120.588,09 €**

➤ Recettes : **1.120.588,09€**

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire présente les montants proposés pour les subventions alloués aux associations :

- Anciens combattants : 250 €
- Louv'Danse : 600 €
- Harmonie municipale : 4.200 €
- Les amis de l'école : 1.500 €
- Coopérative scolaire : 700 €
- Secours catholique : 100 €

- Les sources de l'écaillon : 250 €
- Chasse : 100 €
- Don du sang : 50 €
- Louvignies Rétro-mécanique : 400 €
- USEP Louvignoise : 500 €

Abstention : 0 Opposition : 1 Pour : 14

REVISION DU LOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le loyer communal est à ce jour de 230 € par mois. Afin de tenir compte de l'inflation il est proposé au conseil de porter le montant du loyer communal à 240 € par mois à compter du 1^{er} mai 2026.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

REMBOURSEMENT ACOMPTE RESERVATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M Hervé DRUESNE avait réservé la salle des fêtes pour le week-end des 3 et 4 octobre 2026. Malheureusement, suite à un problème familial, il ne pourra pas honorer la location. Il demande au conseil la possibilité de lui rembourser son acompte d'un montant de 135 €.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h00.

SIGNATURES

BLOMME S.
PROCURATION à M TRIPIANA

BOUTTEAUX C.

BRUYERE J.M

DRAMEZ Ph

EDIBE J.

LAGNY G.

LEDOUX I.

LOPEZ P.

MAURICE E.

PETIT O.

POTTIEZ D.

PROCUREUR M.

TONDEUR P.
PROCURATION Mme PROCUREUR

TONDEUR R.
PROCURATION M BRUYERE

TRIPIANA E.